la cité. Priez et faites pénitence! Purifiez vos cœurs! Pardonnez à vos ennemis! Soyez les artisens de cette justice sociale sans laquelle il ne peut y avoir de paix entre les citoyens d'un même pays! Pratiquez toutes les vertus qui assurent à un chrétien l'audience de Dieu! Est-il un programme plus beau et plus urgent au cours de cette Année Sainte? Soyez bien convaincus que, dans la mesure où chacun d'entre nous s'efforcera de le réaliser, il sera un ouvrier efficace de la paix entre les hommes.

Nous vous assurons, nos très chers Frères, de notre affectueux

dévouement en Notre-Seigneur et sa Sainte Mère.

Paris, le 14 juin 1950.

Achille, cardinal Liénart, évêque de Lille; — Pierre-Marie, cardinal Gerlier, archevêque de Lyon; — Jules, cardinal Saliège, archevêque de Toulouze; Clément, cardinal Roques, archevêque de Rennes; — Jean Chollet, archevêque de Cambrai; — Maurice Feltin, archevêque de Paris; — Maurice Dubourg, archevêque de Besançon; — Emile Gurery, archevêque-coadjuteur de Cambrai; — Joseph Lefebyre, archevêque de Bourges.

## Conférences ecclésiastiques

Conformément au désir qui en a été exprimé de divers côtés, les Conférences de l'année 1950 sont réduites à la seule revision des Statuts synodaux. Les travaux qui n'ont pas été faits seront répartis sur les dernières réunions; on pourra, au besoin, reprendre tel ou tel point

qu'on désire examiner plus minutieusement.

Le Directeur des Conférences devant remettre au plus tôt à l'Evêché la première partie (les Personnes) de son rapport d'ensemble sur les desiderata du Clergé, MM. les Secrétaires des Conférences décanales lui enverront dès maintenant, à son adresse personnelle, 29, rue Volney, à Angers, les travaux qu'ils possèdent, avec leurs comptes rendus. Il ne pourra être tenu compte des travaux lui parvenant après le 12 juillet.

La suite du rapport devant être remise sans tarder, MM. les Secrétaires enverront à la même adresse, dès qu'ils auront été lus, les travaux concernant les autres parties des Statuts. Ils y joindront aussi

leurs comptes rendus.

A. OGER, Vicaire capitulaire.

## Secrétariat de l'Evêché

Dispenses accordées

 ${\it Bans:}$  Auverse, Bourg-l'Evêque (3), Le May, Saint-Laurent-des-Autels.

Affichage: Saint-Germain-des-Prés.

Conseil paroissial

Election approuvée : Lué-en-Baugeois.